

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 15 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre BECHTER, en date du 9 décembre 2009, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

Elus présents : Jean-Pierre BECHTER

CORBEIL-ESSONNES : Jean-François AYMARD, Jean-François BAYLE, François BUSY, Stéphanie COUTARD, Samira KETFI, Jacques LEBIGRE, Damanguere Redanga N'GAIBONA, Bastien SADOUL.

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET, Michel BERNARD, François GROS, Elisabeth GIRARDIN, Colette MARTIN, Françoise NOUAILHAC, Christine PINAUD-GROS, Arlette TRAMBLAY.

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Claude DECHAMP, Jean-Marc DEVOGE, Michelle FOUCHER, Michèle JEHANNO, Anne-Marie LANZA, Pierre LORIN, Jean-Pierre MARCELIN, Michel PILOT.

SOISY-SUR-SEINE : Paul CHAMBREUIL, Christine LANTZ-SEGARD, Bernard MEDER, Elisabeth PETITDIDIER, Jean-Baptiste ROUSSEAU, François SCHORTER.

ETIOLLES : Philippe BRUN, Daniel FONTAINE, Alyat FRANTZ, Alain GOUDET, Annie GRAND, Thierry MAINE, Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET, Isabelle TROUSSELLE.

Sylvain DANTU donne pouvoir à Jean-Pierre BECHTER
Stéphane PIHAN donne pouvoir à Michel BERNARD
Mourad BOUDJEMAA donne pouvoir à Elisabeth PETITDIDIER
Marie-Pascale LEFORT donne pouvoir à Jean-Baptiste ROUSSEAU
Piero DELA MARIA BASSANI donne pouvoir à Philippe BRUN
Gilles DELAME donne pouvoir à Jean-Pierre MARCELIN
Cécile CLOAREC donne pouvoir à Christine LANTZ-SEGARD

Absents : Carlos DA SILVA, Cristela DE OLIVEIRA.

Formant la majorité des membres.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président Jean-Pierre BECHTER, déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Stéphanie COUTARD, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Le Président indique que le registre des décisions est à la disposition des conseillers communautaires, dans la salle du conseil.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne de la communication des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal de la séance publique du 5 novembre 2009

Adopté à l'unanimité

1.2 Délégation du Conseil communautaire au Président

Jean-Baptiste ROUSSEAU, Vice-président, souhaiterait que le Bureau communautaire puisse avoir des attributions propres, donc des délégations du Conseil communautaire, afin de lui donner davantage de crédibilité.

Le Président propose donc de reconduire la délégation du Conseil communautaire au Président et de réfléchir à une éventuelle délégation au Bureau communautaire

Adopté à l'unanimité

1.3 Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au sein des organismes extérieurs

En réalité, il s'agit de désigner les élus, représentants de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne, en leur qualité d'élus de Corbeil-Essonnes.

Adopté à l'unanimité

1.4 Election des membres de la commission des finances

Adopté à l'unanimité

1.5 Election des commissions facultatives

Jean-Pierre MARCELIN, Premier Vice-président, pensait que des conseillers municipaux, qui ne sont pas conseillers communautaires, pouvaient participer aux commissions facultatives comme cela se faisait sous la présidence de François GROS.

Le Président explique que deux membres par commune pourront être membres associés (sans voix délibérative) au sein des commissions facultatives.

Adopté à l'unanimité

1.6 Modification de la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées

Adopté à l'unanimité

1.7 Modification de la composition du Comité Consultatif des Services Publics Locaux

Adopté à l'unanimité

1.8 Mise à jour du tableau des effectifs

Elisabeth PETITDIDIER, Vice-présidente, explique qu'il s'agit d'une délibération technique permettant l'avancement de grade d'un agent du Stade nautique, suite à la réussite à un examen professionnel.

Adopté à l'unanimité

1.9 Ouverture de crédits de dépenses d'investissement 2010

Philippe BRUN, Vice-président, explique qu'il s'agit de permettre d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget pour éviter les blocages de paiement pour la réalisation des opérations d'investissement de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Adopté à l'unanimité

1.10 Habilitation de la CAO à remplir le rôle dévolu au jury de concours

Adopté à l'unanimité

1.11 Protocole transactionnel avec le Cabinet Cauris Architectes

Point retiré de l'ordre du jour

1.12 Décision budgétaire modificative n°2

Philippe BRUN, Vice-président, indique qu'il s'agit principalement d'écritures d'ordre.

Adopté à l'unanimité

2 DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Jacques BEAUDET, Jean-François BAYLE, Anne-Marie LANZA, Annie GRAND, Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET arrivent.

2.1 Présentation du rapport d'activités 2008 du Syndicat Mixte des Transports en Essonne Centre (SMITEC)

Prend acte à l'unanimité

2.3 Convention pour le lancement d'une étude de faisabilité d'un rond-point sur le secteur dit « du triangle » sur la commune d'Ormoy

Michel BERNARD, Vice-président, présente le secteur dit « du triangle ». Il est nécessaire de signer une convention avec la commune d'Ormoy afin que la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne soit maître d'ouvrage de cette étude.

Adopté à l'unanimité

2.4 Délibération autorisant le Président à solliciter les subventions afférentes aux dossiers déposés dans le cadre des appels à projets politique de la ville 2010

Jacques LEBIGRE, Vice-président, rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne est en partenariat avec la ville et l'Etat. Il est donc proposé de reconduire un certain nombre d'actions et de mettre en place des actions nouvelles. L'ensemble est estimé à 213 173 euros dont 112 000 euros de subventions sollicitées auprès des partenaires.

Jean-Baptiste ROUSSEAU, Vice-président, indique que la participation de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne semble doublée.

Le Président précise qu'il s'agit du montant des projets déposés et non des projets acceptés.

Adopté à l'unanimité

2.5 Modification des conditions d'octroi des aides à l'accession à la propriété pour les ménages en primo-accession

Point retiré de l'ordre du jour

2.6 Approbation du projet d'investissement du management du projet urbain intégré de Seine Essonne et de son plan de financement dans le cadre du projet intégré Feder « In Europe » et autorisation pour le Président de signer la convention et tout document y afférant

Michel BERNARD, Vice-président, rappelle que la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne a été retenue parmi les dix territoires de la région parisienne. Il convient aujourd'hui d'approuver le projet d'investissement et de signer la convention avec la Région.

Adopté à l'unanimité

2.7 Convention d'occupation précaire entre la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et l'association AGAPES

Michel BERNARD, Vice-président, indique que l'association AGAPES est accueillie par le Théâtre depuis longtemps. Il convient de renouveler la convention jusqu'au 30 juin 2010, date de la fermeture du Théâtre pour travaux.

Adopté à l'unanimité

2.8 Convention d'occupation précaire entre la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et l'Ecole Départementale du Théâtre

Le Président demande à Daniel FONTAINE de reprendre les négociations avec l'Ecole Départementale du Théâtre pour la signature de cette convention.

Point retiré de l'ordre du jour

2.9 Convention d'occupation précaire entre la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et l'Office de Tourisme Seine-Essonne

Jacques BEAUDET, Vice-président, s'excuse pour son retard et explique que le PLHI de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne a été adopté à l'unanimité.

Il explique ensuite que l'Office de Tourisme occupe actuellement des locaux exigus. Aussi, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne souhaite mettre à disposition de l'Office de Tourisme Seine-Essonne une partie des locaux de l'immeuble Arobase.

Stéphanie COUTARD expose aux membres de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne qu'elle suit le déménagement de l'Office de Tourisme qui aura probablement lieu en mars.

Adopté à l'unanimité

2.10 Mise à jour des tarifs du Stade Nautique

Le Président souligne qu'il souhaite accorder la gratuité de l'accès aux pompiers, aux policiers, aux gendarmes et à la Croix-Rouge.

Adopté à l'unanimité

2.11 Avance sur subvention 2010 à l'association Office de Tourisme Seine-Essonne

Jacques BEAUDET, Vice-président, explique qu'il est habituel d'accorder une avance sur subvention à l'Office de Tourisme afin de leur permettre de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions.

Adopté à l'unanimité

2.12 Attribution d'une subvention à l'association des commerçants de Saint-Germain-lès-Corbeil pour la réalisation d'animations commerciales

Elisabeth PETITDIDIER, Vice-président, trouve dommage de ne pas avoir de retour concernant l'utilisation des subventions allouées.

Le Président souhaite qu'un courrier soit adressé à l'ensemble des associations subventionnées afin qu'elles transmettent un bilan de la consommation des subventions, condition pour percevoir une nouvelle subvention.

Adopté à l'unanimité

François GROS quitte la séance après le vote.

2.13 Convention d'objectifs pour la saison culturelle 2009-2010 entre la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et le Département de l'Essonne : subvention pour le théâtre de Corbeil-Essonnes

Adopté à l'unanimité

2.14 Attribution d'une subvention au MEDEF pour l'organisation des 91 d'or

Michel BERNARD, Vice-président, explique que les 91 d'or est une cérémonie organisée chaque année afin de récompenser le chef d'entreprise le plus dynamique. Cette année, l'entreprise récompensée se dénomme SEIRIS.

Adopté à l'unanimité

2.15 Renouvellement de l'adhésion à l'association Essonne Initiative

Michel BERNARD, Vice-président, indique que cette association accorde des prêts aux jeunes créateurs d'entreprises. La Communauté d'Agglomération Seine-Essonne adhère à cette association depuis quelques années.

Adopté à l'unanimité

2.16 Renouvellement de l'adhésion à l'association Systématique Paris-Région

Adopté à l'unanimité

2.17 Transmission du rapport d'activité annuel 2008 de la ZFU des Tarterêts

Adopté à l'unanimité

2.18 Acquisition d'un appartement situé dans l'immeuble du 4 rue Emile Zola à Corbeil-Essonnes – appartenant à Madame BENSIMON

Selon Jean-François AYMARD, Vice-président, il s'agit d'acquérir les emprises foncières dans le secteur de la gare afin de développer, à terme, le projet de réaménagement du pôle gare de Corbeil-Essonnes.

Jean-Baptiste ROUSSEAU, Vice-président, souhaite connaître la destination de l'immeuble racheté par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne.

Le Président explique que cet immeuble a vocation à être détruit et il est nécessaire, depuis que cet immeuble est inscrit dans le périmètre communautaire, de racheter les appartements à la ville de Corbeil-Essonnes.

Adopté à l'unanimité

3 CADRE DE VIE COMMUNAUTAIRE

3.1 Délibération de déclaration sans suite des lots 1 et 2 et autorisant le Président à signer le marché de prestations de services juridiques lot 3

Claude DECHAMP explique que le marché de prestations de services juridiques arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Elisabeth PETITDIDIER, Vice-présidente, souhaite savoir s'il est prévu de relancer un marché concernant les deux premiers lots.

Le Président répond par la négative.

Adopté à l'unanimité

3.2 Délibération autorisant le Président à signer les marchés d'opérateurs de téléphonie

Adopté à l'unanimité

3.3 Actualisation du dispositif et du tarif d'application de la redevance spéciale des déchets des professionnels

Jacques BEAUDET, Vice-président, explique que l'étude montre que la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne pourrait percevoir à ce titre plus d'un million d'euros de recettes supplémentaires.

Il est proposé d'installer cette redevance spéciale en 2010 afin que l'année 2011 soit une année pleine.

Jean-Baptiste ROUSSEAU, Vice-président, est effrayé par le coût payé du jour au lendemain par les entreprises concernées sans concertation préalable.

Le Président souhaite qu'une réflexion soit engagée au sein de la commission ad hoc et des conseils municipaux ad hoc.

Point retiré de l'ordre du jour

3.4 Délibération autorisant le Président à signer le marché relatif à l'entretien de la signalisation horizontale

Jean-Baptiste ROUSSEAU, Vice-président, indique que ce marché à bons de commande a été attribué à la société Aximum Ile de France.

Adopté à l'unanimité

3.5 Protocole transactionnel avec Jean-Claude LACARRIERE

Le Président indique que Jean-Claude LACARRIERE a réintégré la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne ce jour. Le protocole devient donc inutile.

Point retiré de l'ordre du jour

3.6 Délibération autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2008-17 relatif au marché d'entretien des bâtiments communautaires – menuiserie et serrurerie

Jean-François AYMARD, Vice-président, explique que cet avenant vise à augmenter le montant maximum annuel fixé initialement à 100 000 euros.

Adopté à l'unanimité

3.7 Principe d'acquisition de 9 parcelles situées au saule Saint-Jacques, rues de la Plaine et des Champs, avenue des Roissys et côte de Roissys à Ormoy et 7 parcelles situées champtier des Haies Blanches, au Bois Chenet, à la Pierre du Camp, 224 Grande rue, à la Demi-lune au Coudray-Montceaux, en vue de la réalisation de la desserte du Val d'Essonne – annule et remplace la précédente

Adopté à l'unanimité

3.8 Délibération autorisant le Président à lancer un marché de travaux pour renforcer l'éclairage du bassin couvert de 50 mètres rénové au Stade nautique à Corbeil-Essonnes.

Le Président explique que cette délibération permettra d'améliorer la sécurité.

Adopté à l'unanimité

3.9 Acquisition d'une parcelle située au Bois Chenet au Coudray-Montceaux en vue de la réalisation de la desserte du Val d'Essonne – appartenant à la Société IBM France : modification de la contenance cadastrale

Adopté à l'unanimité

3.10 Acquisition de deux parcelles situées Champtier des Haies Blanches et au Bois Chenet au Coudray-Montceaux en vue de la réalisation de la desserte du Val d'Essonne – appartenant à la Monsieur PANHARD Hyppolyte (indivision) : modification du prix d'acquisition

Adopté à l'unanimité

Avant de clore la séance, le Président demande à Jean-Pierre MARCELIN de transmettre les amitiés de l'ensemble des conseillers communautaires à leur collègue Gilles DELAME, hospitalisé.

Il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous.

Fait au Coudray-Montceaux, le 18 décembre 2009.

Cette séance fait l'objet d'un enregistrement qui est à la disposition du public.

Jean-Pierre BECHTER

Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne



Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ www.agglo-seinessonne.fr